



**Le + syndical**

## *La Présidente*

Paris le 17 avril 2020

Monsieur le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse,

Nous avons été informés le mercredi 15/04/2020 du report, de toutes les épreuves des concours internes du public qui n'ont pas été passées, à la rentrée septembre-octobre 2020.

Le **SYNEP CFE-CGC** souhaite en premier lieu obtenir l'assurance que les conditions de passage des concours seront les mêmes dans l'enseignement privé sous contrat que dans l'enseignement public.

Par ailleurs, pour les candidats concernés qui sont maîtres délégués, cette décision entraîne des conséquences graves en ce qu'elle les place dans une insécurité juridique quant à leur avenir à la rentrée 2020. En effet les opérations du mouvement seront alors terminées, et, dès lors, comment assurer aux lauréats des concours la priorité d'accès aux services vacants ? Il y a un risque certain de perte du bénéfice du concours.

Donc le **SYNEP CFE-CGC** demande que tous les inscrits au concours internes, qu'ils aient eu ou non déjà la possibilité de présenter des épreuves avant le confinement, soient affectés sur un support de poste pour toute la durée de la prochaine année scolaire.

Concernant le passage d'épreuves au mois de septembre/octobre, il bouleverserait la rentrée scolaire de ces enseignants, qui est primordiale pour installer un climat de confiance auprès des élèves et passer une année scolaire sereine. Ces premières semaines sont en effet déterminantes pour le reste de l'année. Ces professeurs seraient amenés à gérer à la fois, dans le dur contexte inédit de suite ou de fin d'urgence sanitaire, la rentrée des élèves, les nombreuses tâches administratives, et la préparation de l'oral du concours.

Or il est important de rappeler également que les candidats au concours interne sont en poste depuis au moins trois ans et ont donc déjà donné pleinement satisfaction dans l'exercice de leur métier. Ils sont actuellement présents au cœur de cette situation exceptionnelle en assurant la continuité pédagogique. Le président de la République n'a pas manqué d'ailleurs, lors de sa dernière allocution, de saluer cet investissement et remercier l'engagement de tous. Nous aimerions donc que ces remerciements soient suivis d'actes concrets et de la reconnaissance clairement affichée du chef de l'Etat.

Donc le **SYNEP CFE-CGC**, faute de l'organisation des épreuves en juin /juillet, demande l'affectation en qualité de stagiaire de tous les candidats actuellement admissibles, dès la rentrée, comme c'est le cas pour les candidats admissibles des concours externes qui, eux, majoritairement n'ont jamais enseigné, et que la rétroactivité soit effective au 1er septembre 2020 pour les candidats admissibles de septembre/octobre 2020.

Nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Nadia DALY

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS

Tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)

Site Internet : [www.synep.org](http://www.synep.org)